

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI »
SIEGE : **15, rue de Mauritanie 1002 - Tunis**

L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE) et Abdellatif ABBES (Cabinet UNION AUDIT TUNISIE).

				ANNEXE 1
BILAN ARRETE AU 31/12/2011				
(Exprimé en dinars)				
ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2011	2011			2010
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	861 977	779 780	82 197	152 166
AC13- Fonds commercial	170 882	18 668	152 213	150 271
	1 032 859	798 448	234 410	302 437
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 191 241	1 014 104	1 177 137	1 009 653
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	830 994	392 241	438 753	475 881
	3 022 235	1 406 345	1 615 890	1 485 534
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	13 538 791	393 524	13 145 268	8 880 946
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	10 667 788	1 702 326	8 965 462	8 117 336
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	105 577 648		105 577 648	110 825 425
AC334- Autres prêts	978 606		978 606	644 429
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	41 168 883		41 168 883	35 760 597
AC33-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	166 754		166 754	112 674
	172 098 470	2 095 850	170 002 620	164 341 407
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	840 885		840 885	713 190
AC520-Provision d'assurance vie	3 181 852		3 181 852	
AC530-Provision pour sinistres vie	144 390		144 390	378 167
AC531-Provision pour sinistres non vie	6 400 790		6 400 790	4 308 856
	10 567 916		10 567 916	5 400 213
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	974 499		974 499	828 477
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 346 439	1 922 602	27 423 837	20 495 020
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	8 847 761		8 847 761	3 583 461
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	370 926		370 926	265 918
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques				0
AC633-Débiteur divers	2 726 278		2 726 278	2 699 052
	42 265 903	1 922 602	40 343 301	27 871 927
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 197 892	155 891	6 042 001	7 342 732
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	3 984 520		3 984 520	4 070 669
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	4 069 853		4 069 853	4 489 531
AC733-Autres comptes de régularisation	70 988		70 988	156 497
	14 323 253	155 891	14 167 362	16 059 429
Total de l'actif	243 310 636	6 379 137	236 931 499	215 460 947

ANNEXE 2

BILAN ARRETE AU 31/12/2011

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2011	2010
Situation arrêtée au 31/12/2011		
Capitaux propres		
CP1- Fonds communs	5 814 140	5 478 000
CP2- Réserves et primes liées au capital	0	0
CP3- Résultats reportés	-386 212	-12 050 364
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	5 427 928	-6 572 364
CP6- Résultat de l'exercice	5 333 611	11 664 152
Total capitaux propres avant affectation	10 761 540	5 091 788
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	3 000 000	
	3 000 000	0
PA3-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	231 203	
	231 203	0
PA3-Provisions techniques brutes		
<i>PA310- Provisions pour primes non acquises</i>	33 590 269	33 668 378
<i>PA320- Provisions assurances vie</i>	19 538 591	14 331 730
<i>PA330- Provision pour sinistres (vie)</i>	2 071 280	1 785 610
<i>PA331- Provision pour sinistres (non vie)</i>	153 966 383	151 499 597
<i>PA361- Autres provisions techniques (non vie)</i>	110 379	101 734
	209 276 903	201 387 049
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	9 890 386	5 229 801
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	458 422	644 456
PA63-Autres dettes		
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	57 696	45 000
<i>PA632-Personnel</i>	0	0
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 689 977	1 320 581
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	713 997	708 607
	2 920 092	2 718 643
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	851 375	1 033 666
	851 375	1 033 666
Total du passif	226 169 959	210 369 159
Total des capitaux propres et du passif	236 931 499	215 460 947

<u>ANNEXE 3</u>				
Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie				
(Exprimé en dinars)				
Situation arrêtée au 31/12/2011	Opérations brutes 2011	Cessions et/ou rétrocessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	84 577 040	-2 876 161	81 700 879	83 641 380
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	78 109	127 694	205 803	1 317 803
	84 655 149	-2 748 467	81 906 682	84 959 183
PRNT3- Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat				
	4 616 152		4 616 152	7 321 456
PRNV2- Autres produits techniques				
			0	3 600
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-64 820 576	3 295 975	-61 524 601	-53 286 135
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-2 466 787	2 091 934	-374 853	-4 177 012
	-67 287 363	5 387 909	-61 899 454	-57 463 147
CHNV2- Variation des autres provisions techniques				
	-8 645		-8 645	-101 734
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes				
		247 338	247 338	0
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-8 739 249		-8 739 249	-9 738 851
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-291 191		-291 191	194 123
CHNV 43- Frais d'administration	-13 672 570		-13 672 570	-12 792 961
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	349 721	349 721	347 322
	-22 703 010	349 721	-22 353 289	-21 990 367
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-727 717	3 236 501	2 508 784	12 728 991

ANNEXE 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2011	Opérations brutes 2011	Cessions et/ou rétrocessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010
PRV1- Primes				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	6 686 216	-807 539	5 878 676	5 607 851
	6 686 216	-807 539	5 878 676	5 607 851
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	499 744		499 744	436 057
PRV 22- Produits des autres placements			0	0
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	5 994		5 994	4 049
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	31 192		31 192	122 358
	536 930	0	536 930	562 464
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-732 757	313 484	-419 274	-356 521
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-285 670	-233 777	-519 447	-624 141
	-1 018 427	79 706	-938 721	-980 662
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-5 206 861		-5 206 861	-5 326 674
CHV 22- Autres provisions techniques		3 181 852	3 181 852	0
	-5 206 861	3 181 852	-2 025 009	-5 326 674
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes		579 364	579 364	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-1 239 738		-1 239 738	-1 084 136
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	205 041		205 041	0
CHNV 43- Frais d'administration	-495 896		-495 896	-467 511
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		249 183	249 183	455 336
	-1 530 593	249 183	-1 281 410	-1 096 311
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-23 828		-23 828	-26 456
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-27 169		-27 169	-17 987
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-18 952		-18 952	-1 858
	-69 949	0	-69 949	-46 301
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-602 685	3 282 566	2 679 880	-1 279 633

ANNEXE 5

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2011	2011	2010
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	2 508 784	12 728 991
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	2 679 880	-1 279 633
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	5 089 591	6 363 060
PRNT12- Produits des autres placements		0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	61 042	59 078
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	317 672	1 785 475
	5 468 305	8 207 613
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-242 671	-386 052
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-276 699	-262 465
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-193 011	-27 116
	-712 381	-675 633
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-4 616 152	-7 321 456
PRNT2- Autres produits non techniques	5 174	4 270
CHNT3- Autres charges non techniques		0
Résultat provenant des activités ordinaires	5 333 611	11 664 152
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 333 611	11 664 152
Résultat net de l'exercice	5 333 611	11 664 152

			<u>ANNEXE 6</u>
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES			
(Exprimé en dinars)			
Situation arrêtée au 31/12/2011		2011	2010
HB1- Engagements reçus		727 525	109 345
HB2- Engagements donnés			
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées			
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			
HB24- Autres engagements donnés			
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

		<u>ANNEXE 7</u>	
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE			
(Exprimé en dinars)			
Situation arrêtée au 31/12/2011		2011	2010
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements des primes reçues des assurés		96 930 453	102 515 697
Sommes versées pour paiement des sinistres		-74 172 861	-67 698 543
Commissions versées aux intermédiaires		-1 744 272	-2 443 432
Encaissements des sinistres pour cessions		173 364	322 090
Décaissements des primes pour cessions		-917 147	-2 433 352
Commissions recues des cessions		92 685	291 676
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-11 226 172	-9 008 817
Variation des espèces reçues des cessionnaires		714 619	658 934
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-51 404 290	-77 840 678
Encaissements liés à la cession de placements financiers		48 710 302	67 528 200
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-14 065 332	-14 493 146
Produits financiers reçus		5 410 709	5 432 561
Autres mouvements		-27 781	-12 610
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-1 525 726	2 818 580
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-3 267 036	-2 192 235
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-3 267 036	-2 192 235
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)		336 140	371 980
Encaissements provenant d'emprunts		3 000 000	
Remboursements d'emprunts			
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		3 336 140	371 980
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		-1 456 622	998 325
Trésorerie de début de l'exercice		7 498 623	6 500 298
Trésorerie de fin d'exercice		6 042 001	7 498 623

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

L'Assurance Mutuelle El Ittihad « AMI » est une mutuelle dont le fonds commun s'élève à 5 814 140 DT au 31 Décembre 2011. Il représente les droits d'adhésion de 20 DT chacun.

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 122 agences, 07 point de vente, 29 courtiers, 6 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

A travers ce réseau, AMI répond aux besoins de sa clientèle que se soit des Entreprises ou des Particuliers.

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

☞ Concernant le secteur des assurances :

- L'amendement de l'article 25 de l'arrêté du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Cet amendement est venu pour faire face aux événements survenus en Tunisie au début de l'année 2011 et pour permettre aux compagnies d'assurances de consolider leurs provisions techniques.
- La publication du décret-loi n°40 de l'année 2011 en date du 19/05/2011 se rapportant aux dédommagements résultants des événements survenus en Tunisie en janvier 2011.
- La publication du décret n°789-2011 du 24/06/2011 qui prévoit une contribution supplémentaire des assurés (1 dinar par quittance Non-vie) au titre du Fonds de Garantie des Assurés « FGA »
- La publication du décret n°790-2011 du 27/06/2011 fixant la procédure et les conditions d'application des dispositions du décret-loi n°40 de l'année 2011 en date du 19/05/2011
- La publication de l'arrêté du Ministre des Finances du 03/03/2012, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (révision de l'article 19 relatif à la méthode de calcul de la provision pour risques en cours)

☞ Concernant l'activité de la Mutuelle :

- La mutuelle a contracté un emprunt bancaire de 3 MDT auprès de la BIAT afin de faire face au besoin de liquidité lié à la construction du nouveau siège social
- L'augmentation des règlements sinistres de 11,4 MDT par rapport à 2010 passant ainsi de 55,3 MDT en 2010 à 66,7 MDT en 2011.
- La diminution du chiffre d'affaires de 1,3 MDT par rapport à 2010 passant ainsi de 92,6 MDT en 2010 à 91,3 MDT en 2011
- La diminution des produits des placements bruts de 2,8MDT par rapport à 2010 passant ainsi de 10,2 MDT en 2010 à 7,4 MDT en 2011.

- La constatation parmi les produits de 2011 de :
 - la part des réassureurs dans les provisions mathématique vie pour un montant total de 3,182 MDT
 - la participation aux bénéfiques et ristournes à la charge des réassureurs (vie et non vie) pour un montant global de 0,827 MDT

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2011 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2010.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Logiciels	33%
▪ Indemnité compensatrice	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencement Aménagement	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable qui est calculée à partir de leur coût historique. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Valeur d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires, et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus values latentes ne sont pas constatées et les moins values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre :

- Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2008 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2009	: 50%
▪ créances de 2010	: 25%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

Les provisions mathématiques : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiée par un actuaire et en respect au décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.

- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

Provisions pour primes non acquises : La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

Provisions pour sinistres à payer : Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

Provision pour risques en cours : Elle est calculée selon la démarche suivante :

- Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.

Provision d'égalisation : Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2011 sur 2010 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

D – DEROGATIONS

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices*** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- ***Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques*** : AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- ***Provision pour égalisation vie*** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

IV - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Le solde brut de ce poste est de 1 032 859 DT à la fin de l'exercice 2011 contre 989 64 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 43 217 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Logiciel	861 977	825 256	36 721
▪ Indemnité compensatrice	170 882	164 386	6 496
Total	1 032 859	989 642	43 217

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2011 est de 798 448 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2011 s'élève à 3 022 235 DT contre 2 571 862 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 450 373 DT se détaillant comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ AAI siège	790 055	500 818	289 237
▪ Matériel de transport	300 146	300 146	0
▪ Matériel informatique	1 101 041	984 067	116 974
▪ Matériel et mobilier de bureau	830 994	786 831	44 162
Total	3 022 235	2 571 862	450 373

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2011 est de 1 406 345 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 170 002 620 DT en 2011 contre 164 341 407 DT en 2010, soit une augmentation de 5 661 213 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2011	Amort/Prov. 2011	Placement Net 2011	Placement Net 2010	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	13 538 791	393 524	13 145 268	8 880 946	4 264 322
▪ Titres à revenus variables	10 667 788	1 702 326	8 965 462	8 117 336	848 126
▪ Titres à revenus fixes	143 256 814	0	143 256 814	143 169 591	87 223
▪ Autres dépôts et Prêts	4 635 076		4 635 076	4 173 534	461 542
Total	172 098 470	2 095 850	170 002 620	164 341 407	5 661 213

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Placements immobiliers :

Le solde brut de ce poste s'élève à 13 538 791 DT au 31/12/2011. Le détail de ce poste se présente ainsi :

▪ Terrains	464 500
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800
▪ Terrain à Sfax	116 900
▪ Immeuble siège	696 300
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000
▪ Immeuble Sfax	864 730
▪ Immeuble Sousse	349 800
▪ Immeuble Bizerte	327 660
▪ Immeuble Gabès	87 100
▪ Immeuble Nabeul	48 300
▪ Immeuble encours LAC	6 290 701
Total	13 538 791

L'amortissement des immeubles au 31/12/2011 s'élève à 393 524 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Le solde brut de ce poste s'élève à 10 667 788 DT au 31/12/2011 contre 9 715 558 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 952 230 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Actions cotées	9 348 180	8 547 610	800 570
▪ Actions non cotées	1 319 608	1 167 948	151 660
Total	10 667 788	9 715 558	952 230

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2011 pour 1 702 326 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 105 577 648 DT au 31/12/2011 contre 110 825 425 DT au 31/12/2010, soit une diminution de 5 247 777 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les SICAV obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Emprunts obligataires	19 347 935	16 340 550	3 007 385
▪ SICAV obligataire	6 352 858	3 978 043	2 374 815
▪ Fond commun de placement	8 316 855	8 381 832	-64 977
▪ Bons de caisse	29 450 000	36 745 000	-7 295 000
▪ Compte à terme	42 110 000	45 380 000	-3 270 000
Valeur brute	105 577 648	110 825 425	-5 247 777

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à 978 606 DT contre 644 429 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 334 177 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 41 168 883 DT au 31/12/2011 contre 35 760 597 DT au 31/12/2010, soit une augmentation 5 408 286 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪Dépôt auprès de la TGT	3 489 717	3 416 431	73 286
▪Placements bons de trésor	37 679 166	32 344 166	5 335 000
Total	41 168 883	35 760 597	5 408 286

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à 166 754 DT contre 112 674 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 54 079 DT.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

Le part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 10 567 916 DT au 31/12/2011 contre 5 400 213 DT au 31/12/2010, soit une variation positive de 5 167 702 DT.

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	840 885	713 190	127 694
▪ Provision d'assurances vie (1)	3 181 851		3 181 851
▪ Provision pour sinistres vie	144 390	378 167	233 777
▪ Provision pour sinistres non vie	6 400 790	4 308 856	2 091 934
Total	10 567 916	5 400 213	5 167 702

(1) Ce montant concerne la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie et, s'analyse comme suit :

<i>Année</i>	<i>TUNIS RE</i>	<i>HANNOVER LIFE</i>	<i>SCOR</i>	<i>AFRICA RE</i>	<i>TOTAL</i>
2006	8 972		11 215	2 243	22 430
2007	46 369		57 962	11 592	115 923
2008	87 524		109 405	21 881	218 811
2009	254 483		318 104	63 621	636 208
2010	566 079	283 039	566 079		1 415 197
2011	309 313	154 657	309 313		773 283
TOTAL	1 272 741	437 696	1 372 078	99 337	3 181 852

AC6 – Créances

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 974 499 DT au 31/12/2011 contre 828 477 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 146 023 DT et se détaillant comme suit :

Branches	2011	2010	Variation
▪ Groupe	860 416	738 502	121 914
▪ Vie	114 083	89 975	24 108
Total	974 499	828 477	146 022

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2011 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 29 346 439 DT au 31/12/2011 contre 21 745 256 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 7 601 183 DT et se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Primes à annuler (a)	-1 144 698	-952 518	-192 180
▪ Agences-succursales (b)	23 634 470	17 389 255	6 245 215
▪ Comptes de liaison	4 811 249	3 263 101	1 548 148
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance (c)	2 045 418	2 045 418	0
Total	29 346 439	21 745 256	7 601 183

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 1 922 602 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à -1 144 698 DT au 31/12/2011. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2010 effectué en 2011 multiplié par les émissions terme 2011.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 23 634 470 DT au 31/12/2011. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde plus élevé que le solde comptable d'un montant de 210.570 DT.

(c) Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2011 et n'a pas varié par rapport à 2010. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SALIM	9 603
Total	2 045 418

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 8 847 761 DT au 31/12/2011 contre 3 583 461 DT en 2010, soit une augmentation de 5 264 301 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ TUNIS RE	1 925 474	71 832	1 853 642
▪ AFRICA RE	361 269	61 153	300 116
▪ WAULBAUM	141 007	226 337	-85 330
▪ NASCO	290 212	160 523	129 689
▪ BEST RE	3 839 564	2 956 161	883 403
▪ MARE	291 090	80 705	210 385
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ ARC	81 392	11 827	69 565
▪ ARABE RE	0	9 807	-9 807
▪ HANOVER	150 121	0	150 121
▪ SCOR	1 425 071	0	1 425 071
▪ HANNOVERLIFE	337 446	0	337 446
▪ AUTRES	262	262	0
Total	8 847 761	3 583 461	5 264 301

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 097 204 DT au 31/12/2011 contre 2 964 970 DT en 2010, soit une augmentation de 132 234 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Personnel	370 926	265 918	105 008
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 133 689	1 133 689	0
▪ Autres débiteurs	6 820	5 221	1 599
▪ Compte d'attente	1 585 769	1 560 142	25 627
Total	3 097 204	2 964 970	132 234

AC7 – Autres éléments d'actif**AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 6 197 892 DT au 31/12/2011 contre 7 498 623 DT au 31/12/2010, soit une diminution de 1 300 731 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	1 497 727	639 156	858 571
▪ Banques AMI	4 092 173	6 252 024	-2 159 851
▪ Banques non encore transférées au nom de AMI (a)	606 948	606 948	0
▪ CCP	1 044	495	549
Total	6 197 892	7 498 623	-1 300 731

(a) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 107 211
Solde non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	606 948

AC72 – Charges reportées

Le solde de ce compte s'élève à 3 984 520 DT au 31/12/2011 contre 4 070 669 DT au 31/12/2010, soit une diminution de 86 150 DT.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 4 140 841 DT au 31/12/2011 contre 4 646 028 DT au 31/12/2010, soit une diminution de 505 186 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	4 069 853
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	70 988
Total	4 140 841

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2011 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Résultat 2011	Situation au 31/12/2011
Fonds commun	5 478 000	-	336 140	-	5 814 140
Réserves légales	0	-	-	-	0
Réserves facultatives	0	-	-	-	0
Report à nouveau	-12 050 364	11 664 152	-	-	-386 212
Résultat de l'exercice	11 664 152	-11 664 152	-	5 333 611	5 333 611
Total	5 091 788	0	336 140	5 333 611	10 761 540

Le Fonds commun est composé des parts de 20 dinars chacune.

PA1 – Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise 3 000 000 DT au 31/12/2011. Ce montant correspond à un prêt accordé par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) le 14/11/2011 échelonné sur 34 mois à partir du 31/01/2012 avec un taux d'intérêt annuel de 4,22%.

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 231 203 DT au 31/12/2011. Ce montant se détaille comme suit :

▪ Provision au titre de l'affaire en justice concernant l'Ex-directeur général de l'AMI	181 203
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000
	231 203

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 209 276 903 DT au 31/12/2011 contre 201 387 049 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 7 889 854 DT détaillée comme suit :

Libellés		31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	33 590 269	33 668 378	-78 109
▪ Provision mathématique vie	(a)	19 538 591	14 331 730	5 206 862
▪ Provision pour sinistres à payer vie		2 071 280	1 785 610	285 670
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	153 966 383	151 499 597	2 466 786
▪ Autres Provisions Techniques non vie	(b)	110 379	101 734	8 645
Total		209 276 903	201 387 049	7 889 854

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Autres Provisions Techniques non vie

Elles correspondent à la provision d'égalisation ajoutée conformément à la lettre du président du CGA portant modification de l'article 25 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001, Cette provision qui s'élève 110.379 DT au 31/12/2011, concerne la branche incendie et correspond à 75% du résultat technique de cette branche.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 4 660 585 DT pour passer à 9 890 386 DT au 31/12/2011 contre 5 229 801 DT au 31/12/2010. Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	840 885	713 190	127 695
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	9 049 501	4 516 611	4 532 890
Total	9 890 386	5 229 801	4 660 585

PA6 – Autres dettes**PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 458 422 DT au 31/12/2011 contre 644 456 DT au 31/12/2010, soit une diminution de 186 034 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 2 461 670 DT au 31/12/2011 contre 2 074 188 DT au 31/12/2010, soit une augmentation de 387 482 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	57 696	45 000	12 696
▪ Etat, impôt et taxes	1 689 977	1 320 581	369 396
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	687 450	687 450	0
▪ Autres crédoeurs divers	26 547	21 157	539
Total	2 461 670	2 074 188	387 482

PA7 - Autres Passifs**PA 71 - Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 851 375 DT en 2010 à 1 033 666 DT en 2011, soit une diminution de 182 291 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪Provision pour congés payés	213 244	194 293	51 894
▪Charges à payer	638 131	709 905	-71 774
▪Amort. Diff / prix de remboursement	0	129 468	-129 468
Total	851 375	1 033 666	-182 291

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**PRNV1- Primes acquises**

Les primes acquises non vie totalisent en 2011 la somme nette de réassurances de 81 906 682 DT contre 84 959 184 DT en 2010 soit une variation nette de 3 052 501 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2011	Cessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010	Variations nettes
Primes émises et acceptées	84 577 040	-2 876 161	81 700 879	83 641 381	-1 940 501
Variation de la PPNA	78 109	127 694	205 803	1 317 803	-1 112 000
Total	84 655 149	2 748 467	81 906 682	84 959 184	3 052 501

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 321 456 DT en 2010 à 4 616 152 DT en 2011 soit une variation négative de 2 705 304 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 61 899 454 DT en 2011 contre 57 463 147 DT en 2010 soit une variation positive de 4 436 307 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2011	Cessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010	Variations nettes
Sinistres payés	64 820 576	-3 295 975	61 524 601	53 286 135	-8 238 466
Var. Prov. RAR	2 466 787	-2 091 934	374 853	4 177 012	3 802 159
Total	67 287 363	-5 387 909	61 899 454	57 463 147	-4 436 307

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de -101 734 en 2010 à -8 645 DT en 2011 soit une variation positive de 93 089 DT détaillée comme suit :

Libellés	2011	2010	Variation
Var. Provisions pour égalisation	- 8 645	-101 734	93 089
Total variation	- 8 645	-101 734	93 089

CHNV3 – Participations aux bénéficiaires et ristournes

Les participations aux bénéficiaires et ristournes à la charge des réassureurs s'élèvent à 247 338 DT en 2011. Le montant de ces participations bénéficiaires n'a pas été déterminé au cours des exercices précédents.

Il s'analyse comme suit :

Période	AFRICA RE	TUNIS RE	BEST RE	MARE	MAPFRE	NASCO	ARC	TOTAL
2010	2 031	9 056	2 257	3 396	1 811	2 923	1 166	22 640
2009	4 139	18 973	4 613	7 115	3 795	5 775	3 024	47 434
2008	3 334	14 816	3 704	5 556	2 963	4 815	1 852	37 040
2007	6 269	27 861	6 965	10 448	5 572	9 055	3 483	69 651
2006	7 057	28 229	7 057	10 586	5 646	7 057	4 940	70 573
TOTAL	22 830	98 935	24 596	37 101	19 787	29 625	14 465	247 338

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 22 353 289 DT en 2011 contre 21 990 367 DT en 2010 soit une variation de 362 922 DT détaillée comme suit :

Libellés	2011	2010	Variation
▪ Frais d'acquisition	8 739 249	9 738 851	-999 602
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	291 191	-194 123	485 314
▪ Frais d'administration	13 672 570	12 792 961	879 609
▪ Commissions reçues des réassureurs	- 349 721	-347 322	-2 399
Total	22 353 289	21 990 367	362 922

PRV1 - Primes

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 5 607 851 DT nettes de réassurances en 2010 à 5 878 676 DT nettes de réassurances en 2011 soit une variation nette de 270 825 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 562 464 DT en 2010 à 536 930 DT en 2011 soit une variation négative de 25 534 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 938 721 DT en 2011 contre 980 662 DT en 2010 soit une variation nette de 41 941 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2011	Cessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010	Variations nettes
Sinistres payés	732 757	-313 484	419 274	356 521	-62 752
Var. Prov. RAR	285 670	233 777	519 447	624 141	104 693
Total	1 018 427	-79 707	938 721	980 662	41 941

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste Variation de la provision d'assurance vie est passé de 5 326 674 DT en 2010 à 2 025 009 DT en 2011 soit une variation de 3 301 665 DT.

CHV3 – Participations aux bénéfices et ristournes

Les participations aux bénéfices et ristournes à la charge des réassureurs s'élève à 579 364 DT en 2011. Le montant de ces participations bénéficiaires n'a pas été déterminé au cours des exercices précédents. Il s'analyse comme suit :

Période	SCOR VIE	TUNIS RE	HANNOVER LIFE	AFRICA RE	TOTAL
2010	98 043	98 043	81 024		277 111
2009	84 421	67 537		16 884	168 842
2008	28 808	23 046		5 762	57 615
2007	24 007	19 205		4 801	48 013
2006	13 891	11 113		2 778	27 783
TOTAL	249 170	218 945	81 024	30 225	579 364

CHV4 - Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 281 410 DT en 2011 contre 1 096 311 DT en 2010 soit une variation de 185 099 DT détaillée comme suit :

Libellés	2011	2010	Variation
▪ Frais d'acquisition	1 239 738	1 084 136	155 602
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-205 041	0	-205 041
▪ Frais d'administration	495 896	467 511	28 385
▪ Commissions reçues des réassureurs	-249 183	-455 336	206 153
Total	1 281 410	1 096 311	185 099

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 46 301 DT en 2010 à 69 949 DT en 2011 soit une variation de 23 648 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 12 728 991 DT en 2010 à 2 508 784 DT en 2011 soit une variation négative de 10 220 207 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de -1 279 634 DT en 2010 à 2 679 880 DT en 2011 soit une variation de 3 959 513 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 8 207 613 DT en 2010 à 5 468 305 DT en 2011 soit une variation négative de 2 739 308 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 712 381 DT en 2011 contre 675 633 DT en 2010 soit une variation de 36 748 DT.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Libellés	2011
- Trésorerie au début de l'exercice	7 498 623
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-1 525 726
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-3 267 036
- Trésorerie provenant des activités de financement	3 336 140
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 042 001

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- Notes complémentaires

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie

ANNEXE 8

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	825 256	36 721	0	861 977	673 090		106 691				779 781		82 196
Fonds commercial	164 386	6 496	0	170 882	14 115		4 553				18 668		152 213
Total actifs incorporels	989 642	43 217	0	1 032 859	687 205	0	111 244	0	0	0	798 449	0	234 410
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 785 031	406 210		2 191 241	775 378		238 726				1 014 104		1 177 137
Autres installations, outillage et mobilier	786 831	44 163		830 994	310 950		81 291				392 241		438 753
Total actifs corporels d'exploitation	2 571 862	450 373	0	3 022 235	1 086 328	0	320 017	0	0	0	1 406 345	0	1 615 890
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	8 823 682	4 313 879		13 137 561	318 095		43 871				361 966		12 775 595
Terrains et constructions d'exploitaon et hors exploitation	401 230			401 230	25 871		5 687				31 558		369 672
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	9 715 558	952 230		10 667 788		1 598 221		252 241		148 136		1 702 326	8 965 462
Obligations et autres titres à revenus fixe	110 825 425	-5 247 777		105 577 648									105 577 648
Autres prêts	644 429	334 177		978 606									978 606
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	35 760 597	5 408 291		41 168 888									41 168 888
													0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	112 674	54 080		166 754		0						0	166 754
Total placements	166 283 595	5 814 880	0	172 098 475	343 966	1 598 221	49 558	252 241	0	148 136	393 524	1 702 326	170 002 624
Total Général	169 845 099	6 308 470	0	176 153 569	2 117 499	1 598 221	480 819	252 241	0	148 136	2 598 318	1 702 326	171 852 924

ANNEXE 9

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	13 538 791	13 145 267		393 524
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 667 788	8 965 462		1 702 326
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	6 664 605	6 664 605		0
Autres parts d'OPVCM	8 000 000	8 000 000		0
Obligations et autres titres à revenus fixe	128 592 209	128 592 209		0
Prêts hypothécaires	0	0		0
Autres prêts et effets assimilés	978 606	978 606		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	166 754	166 754		0
Autres dépôts	3 489 717	3 489 717		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	172 098 470	170 002 620	0	2 095 850
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	172 098 470	170 002 620	0	2 095 850
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	18 940 368	18 784 477		155 891
TOTAL	172 098 470	170 002 620	0	2 095 850

ANNEXE 10

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
<i>Inventaire 2008</i>					
Réglements cumulés	18 776 471	14 764 414	4 937 779		
Provisions pour sinistres	20 218 549	35 706 990	55 883 009		
Total charges des sinistres	38 995 020	50 471 404	60 820 788		
Primes acquises	60 480 178	66 172 839	76 275 813		
% sinistres / primes acquises	64,48%	76,27%	79,74%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
<i>Inventaire 2009</i>					
Réglements cumulés	25 816 742	22 443 914	17 402 448	4 946 643	
Provisions pour sinistres	9 186 065	21 294 043	40 249 906	64 331 711	
Total charges des sinistres	35 002 807	43 737 957	57 652 354	69 278 354	
Primes acquises	60 480 178	66 172 839	76 275 813	85 913 779	
% sinistres / primes acquises	57,87%	66,10%	75,58%	80,64%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
<i>Inventaire 2010</i>					
Réglements cumulés	29 558 199	30 591 193	32 610 688	21 677 489	7 497 023
Provisions pour sinistres	5 315 982	8 881 187	26 144 880	45 932 927	60 676 636
Total charges des sinistres	34 874 181	39 472 380	58 755 568	67 610 416	68 173 659
Primes acquises	60 480 178	66 172 839	76 275 813	85 913 779	86 821 207
% sinistres / primes acquises	57,66%	59,65%	77,03%	78,70%	78,52%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
<i>Inventaire 2011</i>					
Réglements cumulés	34 423 819	42 296 498	43 432 043	26 062 203	9 027 975
Provisions pour sinistres	4 542 553	11 514 775	23 487 008	42 749 219	68 186 151
Total charges des sinistres	38 966 372	53 811 273	66 919 051	68 811 422	77 214 126
Primes acquises	60 480 178	66 172 839	76 275 813	85 913 779	84 655 149
% sinistres / primes acquises	64,43%	81,32%	87,73%	80,09%	91,21%

ANNEXE 11

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus Frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		17 500	17 500
Revenu des participations		1 256 618	1 256 618
Revenu des autres placements		6 166 212	6 166 212
Autres revenus financiers			0
Total produits des placements	0	7 440 330	7 440 330
Intérêts		266 499	266 499
Frais externes		0	0
Autres frais		1 950 925	1 950 925
Total charges des placements	0	2 217 424	2 217 424

		ANNEXE 12
<u>RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE</u>		
LIBELLES	TEMPORAIRES DECES	TOTAL
Primes	6 686 216	6 686 216
Charges de prestations	-732 757	-732 757
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-5 492 531	-5 492 531
Solde de souscription	460 928	460 928
Frais d'acquisition	-1 034 699	-1 034 699
Autres charges de gestion nettes	-495 896	-495 896
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 530 595	-1 530 595
Produits nets de placements	466 981	466 981
Solde financier	466 981	466 981
Primes cédées et/ou retrocédées	-807 539	-807 539
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	313 484	313 484
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	2 948 074	2 948 074
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	579 364	579 364
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	249 183	249 183
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	3 282 566	3 282 566
Résultat technique	2 679 880	2 679 880
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	21 609 871	21 609 871
Provisions techniques brutes à l'ouverture	16 090 590	16 090 590
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE 13

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	MALADIE	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	TOTAL
Primes acquises	763 444	1 245 211	5 686 850	2 323 898	600 015	74 035 732	84 655 150
Primes émises	765 848	981 275	5 686 850	2 020 278	555 860	74 566 929	84 577 041
Variation des primes non acquises	-2 403	263 936		303 620	44 154	-531 197	78 110
Charges de prestations	-2 613 619	-116 438	-3 994 736	-548 246	-203 040	-59 819 929	-67 296 007
Prestations et frais payés	-591 027	-141 304	-3 963 288	-172 103	-6 415	-59 946 438	-64 820 576
Charges des provisions pour prestation et diverses	-2 022 591	24 867	-31 448	-376 143	-196 625	126 509	-2 475 431
Solde de souscription	-1 850 174	1 128 773	1 692 114	1 775 652	396 975	14 215 803	17 359 143
Frais d'acquisition	-178 909	-291 599	-79 971	-422 488	-148 378	-7 909 095	-9 030 440
Autres charges de gestion nettes	-141 685	-212 527	-1 204 320	-325 875	-28 337	-11 759 827	-13 672 571
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-320 593	-504 126	-1 284 291	-748 363	-176 715	-19 668 922	-22 703 010
Produits nets de placements	45 980	18 246	16 751	39 456	16 798	4 478 919	4 616 151
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	45 980	18 246	16 751	39 456	16 798	4 478 919	4 616 151
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-438 706	-211 285	0	-495 057	-499 609	-1 231 504	-2 876 161
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	509 740	92 622	0	96 209	0	2 597 404	3 295 975
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 842 510	-11 304	0	247 724	304 866	-164 168	2 219 628
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	106 576	140 762					
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	153 028	50 231		84 424	62 038		349 721
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 173 149	61 026	0	-66 700	-132 705	1 201 731	3 236 501
Résultat technique	48 362	703 919	424 574	1 000 044	104 353	227 532	2 508 784
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	347 324	332 382	0	594 889	329 590	31 986 084	33 590 269
Provisions pour primes non acquises ouverture	344 921	596 318	0	898 509	261 070	31 454 886	33 555 704
Provisions pour sinistres à payer à la clôture							0
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	503 217	284 708	1 017 345	301 387	228 194	149 164 747	151 499 597
Autres provisions techniques clôture	2 517 163	259 841	1 048 793	677 530	424 819	149 038 238	153 966 384
Autres provisions techniques ouverture							0

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD «AMI» arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 236.931.499 dinars et un résultat bénéficiaire de 5.333.611 dinars, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2011 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

6- Nos travaux d'audit de l'exercice 2011 nous ont permis de dégager les points suivants ayant pour origine les exercices précédents :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 23.634 mDT n'est pas encore établie à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

b- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).

c- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC612).

d- Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).

Opinion sur les états financiers

7- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans le paragraphe 6 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

8- Sans remettre en cause notre avis précité, nous vous informons qu'à la suite d'investigations particulières accomplies par la Mutuelle, il appert que, dans la branche vie relative aux crédits commerciaux individuels, les réassureurs assument une part dans les provisions mathématiques vie. Egalement, les traités de réassurance vie et non vie prévoient la participation des réassureurs aux bénéfices et ristournes (les notes aux états financiers n° AC5, CHNV3 et CHV3).

Compte tenu de ces informations complémentaires, il a été constaté en 2011 des produits cumulés ainsi ventilés :

- la part des réassureurs dans les provisions mathématique vie pour un montant total de 3.182 mDT.
- la participation aux bénéfices et ristournes à la charge des réassureurs (vie et non vie) pour un montant global de 827 mDT.

Vérifications spécifiques

9- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale des adhérents. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

10- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 Juin 2012

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES

Rapport spécial - Exercice 2011

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2011

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2011 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2011

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations en cours en 2011 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007 et du 16 février 2008 et la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe des indemnités brutes annuelles de 60 641 DT, une voiture de fonction et la prise en charge des frais de Téléphone

Une prime de bilan a été accordée en 2011 au directeur général suivant la décision du président du conseil d'administration en date du 03/06/2011.

En somme, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un brut annuel en 2011 de 107.911 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont remboursés des frais qu'ils sont amenés à engager dans l'intérêt de la société et ce dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/12/2006 qui est de 200 DT par personne et par séance du conseil.

Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 1 000 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la mutuelle en 2011 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 12.800 DT. .

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 Juin 2012

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES